Publié et certifié exécutoire le 26/10/2026

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-DEL_20261014_22-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 14 octobre 2026

DEL_20261014_22

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **27**
De votants **29**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LEMESTRE, Maire,

Objet :

Société Publique Locale STRAN Désignation des représentants du Conseil Municipal

Etaient présents :

Gilbert LEMESTRE – Alice RIAUD – Denis DIDELON – Christelle CARO Gabriel MULET – Béatrice BERNARD – Jérémy BOUVIER Françoise ALBERT – Dominique BURGEOT – Philippe TIMMERMAN Christelle TERREFON – Nicolas SELON – Guillaume GIRAULT Nathalie RENAUDINEAU – Patrick COUVRAND – Yvette BERTRAIS Blandine BAZIN – Sylvie BRANGER –-Sandrine FORESTIER-MERIAU – Christelle ABRANTES – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Laurence DUPONT – Sébastien WAIRY – Emilie CORDIER – Guillaume HENNEQUIN

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
15 octobre 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Laurence FREMINET
- Patrick FOUCHE a donné son mandat à Yvette BERTRAIS

Et que la convocation avait été faite le

07 octobre 2026

Absent :
Cyrille CORNET (arrive à 18h59)

Mme Christelle ABRANTES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

La STRAN - Société des transports de l'agglomération nazairienne est une société publique locale (SPL), fondée en 1984 à Saint-Nazaire et qui exploite le réseau de Bus.

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune dans les instances de la SPL STRAN. Il est demandé au Conseil municipal de :

désigner :

- un membre à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au sein du conseil d'administration de la SPL STRAN
- un membre à l'assemblée générale

autoriser les représentants à percevoir les indemnités et défraiements légaux et réglementaires que les instances délibérantes de la société auraient décider d'instituer (jetons de présence)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-DEL_20261014_22-DE

VU la délibération n°DEL_20261002_02 en date du 2 octobre 2026 portant élection du Maire,
VU la délibération n°DEL_20261014_02 donnant délégation du conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des représentants de la commune dans les instances de la SPL STRAN

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de nommer Madame Christelle CARO déléguée à l'assemblée générale de la SPL STRAN et M. Gabriel MULET, délégué à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL STRAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

Article 1 : De désigner Madame Christelle CARO comme élue déléguée à l'assemblée générale de la SPL STRAN.

Article 2 : De désigner M. Gabriel MULET comme élu délégué à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL STRAN.

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Pour	22
Contre	0
Absentions	7



Pour extrait conforme
Le Maire
Gilbert LEMESTRE